

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

16-2

Mercredi 6 avril 2016

~~~~~

## Procès-Verbal

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 6 avril 2016 à 19 H.

Etaient présents: M. S. BOCHET, Maire, Mme P. COUPEAU, MM. C. CHEVALIER, P. GUILLOT et D. JEAN, Adjoints, Mmes et MM. JP. BARON, E. ECHANTILLAC, D. GARNIER, C. LAITHIER, et F. PUPPINI, Conseillers Municipaux.

Absents excusés: A. ORTOLLAND, L. RENAUD, et K. SCHOUACKER, qui ont donné respectivement procuration à D. GARNIER, E. ECHANTILLAC, et D. JEAN.

Absents: F. NERI et S. PETITDEMANGE.

Le procès-verbal de la précédente réunion étant adopté, il est passé à l'ordre du jour.

La séance est déclarée ouverte à 19H; D. JEAN est élu secrétaire de séance.

### 1 - BUDGET "PRINCIPAL" - Compte Administratif 2015.

Sur rapport de Mme COUPEAU, 1ère Adjointe, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2015, qui présente des excédents de clôture en fonctionnement de 233 779,14 €, et en investissement de 55 720,32 €.

*Décision prise à l'unanimité.*

### 2 - BUDGET "PRINCIPAL" - Compte de Gestion 2015 du Receveur Municipal.

Sur rapport de Mme COUPEAU, 1ère Adjointe, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2015 du receveur-percepteur-municipal en conformité avec le compte administratif voté précédemment.

*Décision prise à l'unanimité.*

### 3 - BUDGET "PRINCIPAL" - Affectation de résultats de l'exercice 2015.

Sur rapport de Mme COUPEAU, 1ère Adjointe, le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation de résultats suivante: 20 279,68 € sont affectés en réserve, au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", pour le financement de l'investissement afin de couvrir le solde d'exécution négatif de l'exercice comptable 2015.

*Décision prise à l'unanimité.*

### 4 - IMPOTS LOCAUX - Taux d'imposition 2016.

Le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2016 les taux d'imposition suivants pour la taxe d'habitation et la taxe foncière (Taxe d'Habitation 14,61 %; Foncier Bâti 25,27 %; Foncier Non-Bâti 94,02 %).

L'application de ces taux, aux bases d'imposition 2016 fixées par l'Etat, représente un produit fiscal global de 204 023 €.

*Décision prise à l'unanimité.*

### 5A - SUBVENTIONS COMMUNALES - Attributions 2016.

Sur proposition de M. JEAN, 4ème Adjoint, le Conseil Municipal décide l'octroi pour 2016 des subventions suivantes: Sou des Ecoles de Curienne: pour les sorties scolaires 450 € et pour les TAP 155 €; Club des Aînés ruraux du Mont St Michel de Curienne 390 €; ADMR du Plateau de la Leysse et du Nivolet 190 €; Groupement d'employeurs à vocation de remplacement agricole Savoie Centre 160 €; Comité du Souvenir Français 50 €; Karaté Club La Ravoire 150 €; Banque alimentaire de Savoie 100 €; Association «Lo Balorians» - Compagnie de Théâtre 100 €; Association Yakadanser 100 €; Association les Anciens AFN 50 €; Les chemins de Saint-Michel en Savoie 50 €.

*Décision prise à l'unanimité.*

### 5B - ASSOCIATION ABRACADABRA, GESTIONNAIRE DE LA HALTE-GARDERIE - Subvention d'exploitation 1er trimestre 2016.

M. le Maire explique que le renouvellement du CEJ est en cours pour la période 2015-2018 et que le financement de la CAF n'est pas acté précisément pour l'instant; afin de ne pas mettre en difficulté la halte garderie parentale, il propose, l'octroi à l'Association Abracadabra, gestionnaire de la structure, d'une subvention d'exploitation sur la base d'un trimestre de l'engagement de 2014, soit 8250 €, en 1 versement au mois d'avril. Le Conseil Municipal approuve l'attribution à l'association Abracadabra, gestionnaire de la halte-garderie du même nom, de la subvention d'exploitation pour le 1er trimestre 2016, soit 8250 €, en 1 versement au mois d'avril et précise que la Commune ne pourra s'engager sur le versement du 2ème trimestre, qu'une fois présenté le compte de résultats 2015, par l'association Abracadabra, et obtenu l'engagement financier de la CAF qui en découle.

*Décision prise à la majorité (10 voix).*

*(Abstentions de D. GARNIER, A. ORTOLLAND et F. PUPPINI)*

### 6 - BUDGET PRIMITIF 2016.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve le budget primitif qui s'équilibre en recettes et dépenses, report de l'exercice 2015 compris, à la somme de 961 200 € avec, en section de fonctionnement 739 500 €, et en section d'investissement 221 700 €.

Avec les reports 2015, la répartition des crédits d'investissement par opération est la suivante: Terrains-Bois-Forêts: *acquisitions foncières et étude extension périmètre forestier ONF* 14100 €; Mairie-Services administratifs: *équipements divers et aménagement accès façade est (caveau)* 9700 €;

Mairie-Services Techniques: *acquisition véhicule et portail atelier* 22700 €; Ecole-cantine-garderie: *équipement divers et études nouveau bâtiment périscolaire* 13300 €; Salle d'activités: *équipements divers et complément vaisselle* 5000 €; Autres réalisations: *accès handicapés et chaudière auberge* 15400 €; Halte-garderie: *équipement divers* 1500 €; Voirie communale et rurale: *conteneurisation des déchets, portions d'enrobés chemin de Montmerlet et Montgelas, mise aux normes éclairage public* 60200 €; Environnement-Sécurité: *équipements divers et marquage de sécurité* 2000 €;  
Décision prise à l'unanimité.

## **7 - INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE - Taux appliqués au 01.01.2016.**

Sur proposition de M. le Maire, et en application des articles 3 et 18 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, le Conseil Municipal adopte les taux d'indemnités suivants:

**Maire**  $indice\ 1015 \times 31,00\ \% \text{ (taux\ légal)} = \text{taux appliqué } 31\ \%$ ,  
**Adjoint et conseiller délégué**  $indice\ 1015 \times 8,25\ \% \text{ (taux\ légal)} \times 80\ \% = \text{taux appliqué } 6,60\ \%$ ,

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2016, à l'article 6531.

*Décision prise à la majorité (11 voix).*

*(Abstentions de D. GARNIER et D. JEAN)*

## **8A - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL 2016 - Demandes de financement de l'opération d'investissement: création d'une rampe d'accès handicapés à l'auberge communale.**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve le dossier de demande de financement à déposer auprès des services de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIPL) 2016, pour un montant estimatif de 11724,30 € TTC, portant sur les travaux de création d'une rampe d'accès handicapés à l'auberge communale.

*Décision prise à l'unanimité.*

## **8B - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL 2016 - Demandes de financement de l'opération d'investissement: 1ère tranche de mise aux normes de l'éclairage public des hameaux de Fornet, Petit-Fornet, Vernay, Montgelas, La Bas et Montmerlet.**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve le dossier de demande de financement à déposer auprès des services de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIPL) 2016, pour un montant estimatif de 22806 € TTC, portant sur les travaux de la 1ère tranche de mise aux normes de l'éclairage public des hameaux de Fornet, Petit-Fornet, Vernay, Montgelas, La Bas et Montmerlet.

*Décision prise à l'unanimité.*

## **9 - PERSONNEL COMMUNAL - Mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire.**

Sur proposition de M. le Maire, Le Conseil Municipal décide de donner mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour son compte, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe susceptible de garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL.

*Décision prise à l'unanimité.*

## **10 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHAMBÉRY MÉTROPOLE - Redéfinition de l'accord local pour la répartition des sièges du Conseil communautaire.**

Le Conseil Municipal se prononce contre le principe de la nouvelle répartition des sièges du Conseil communautaire de Chambéry métropole en considérant qu'elle défavorise les petites communes au profit des plus importantes.

*Décision prise à l'unanimité moins 1 voix (Abstention de L. RENAUD).*

## **11 - REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – Approbation d'une nouvelle convention à signer avec l'association Profession Sport Animation 73 pour la mise à disposition d'une animatrice affectée aux TAP, sur la période du 29/04 au 01/07/2016.**

Sur proposition de Mme D. GARNIER, Conseillère déléguée aux affaires scolaires et périscolaires, le Conseil Municipal approuve la nouvelle convention signée avec l'association Profession Sport Animation 73 de Chambéry (Savoie) pour la mise à disposition d'une animatrice affectée aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour la période du 29 avril au 1er juillet 2016; elle porte sur un temps de travail de 32 heures, au prix de 17,08 € par heure plus 7 € par mois, frais de gestion compris.

*Décision prise à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.

Le Maire,  
S. BOCHET

Le Secrétaire de séance,  
D. JEAN